

FAQ destinée aux fournisseurs des entités non américaines Redressement judiciaire

1. Pourquoi RDA a-t-elle décidé d'entreprendre un redressement judiciaire ?

Premièrement, notez bien que ce redressement judiciaire ne concerne que les entités américaines de RDA. AUCUNE des entités non américaines de RDA n'est concernée. RDA a décidé d'entreprendre cette procédure aux États-Unis pour protéger l'entreprise, renforcer sa valeur et réduire son ratio d'endettement. Sa dette et ses dépenses d'intérêts étaient arrivées à un niveau ingérable.

Notez bien que ce redressement judiciaire est une procédure structurée, principalement financière, que nous gérerons avec méthode. Comme RDA a conclu des accords de principe avec plus de 80 % de ses créanciers garantis sur les suites du redressement judiciaire, nous serons en mesure de finaliser cette procédure avec un bilan comptable plus sain qui nous permettra d'agir avec efficacité et dynamisme dans nos marchés, car nous aurons alors largement les liquidités nécessaires pour assurer notre croissance et exploiter les opportunités d'investissement. Ainsi, RDA sera en mesure de restructurer son capital afin de rester concurrentielle dans cette conjoncture difficile, et sera mieux positionnée pour la réussite sur le long terme.

2. Quelles sont les entités concernées ?

Le redressement judiciaire ne concerne que les entités américaines de RDA, qui sont emprunteurs ou garants de la dette américaine. Notez bien que ce redressement judiciaire ne concerne AUCUNE des entités non américaines, qui devraient continuer à fonctionner comme à l'accoutumée.

3. Est-ce que RDA ferme ses portes ?

Absolument pas. IL NE S'AGIT PAS d'une faillite ou d'une liquidation. Le redressement judiciaire est une procédure solide, qui a fait ses preuves et qui a permis à de nombreuses entreprises comme la nôtre d'assurer un avenir sain. Cette procédure nous permettra de réduire notre dette de manière significative et de mieux positionner RDA pour la réussite sur le long terme.

Et surtout, RDA va mener des initiatives de transformation pendant le processus de restructuration avec pour objectif des progrès mesurables d'ici janvier 2010, et au-delà, bien sûr. Nous continuerons à appliquer notre plan interne, avec pour priorités la croissance, le changement de culture et des réductions de coûts permanentes. Au quotidien, l'entreprise continuera à fonctionner comme à l'accoutumée.

4. Est-ce que les entreprises internationales de RDA paieront plus rapidement les biens et services que nous leur fournissons ?

RDA a l'intention de continuer à fonctionner à l'accoutumée et traitera ses paiements comme par le passé.

5. Les fournisseurs ont-ils une raison de continuer à faire affaire avec RDA ?

Nous sommes convaincus que la procédure que nous entreprenons aujourd'hui bénéficiera à nos fournisseurs et prestataires sur le long terme. Ainsi, notre plan de restructuration et les procédures associées nous permettront de réduire notre dette de façon substantielle, de 1,6 milliard USD à 550 millions USD. RDA sera ainsi une entreprise plus solide et un excellent partenaire commercial.

6. Combien de temps le redressement judiciaire durera-t-il ?

La procédure devrait progresser rapidement car nous avons déjà des accords de principe avec plus de 80 % de nos créanciers garantis sur les suites du redressement judiciaire. Cependant, à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas prédire la date précise de la fin de la procédure. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de notre réorganisation car nous nous sommes engagés à collaborer avec toutes les parties prenantes afin d'optimiser les résultats de la procédure pour tous.

Les informations destinées aux fournisseurs seront publiées sur un site Web dédié, www.RDArestructuring.com. Nous avons également mis en place des services d'assistance téléphonique pour répondre aux questions des fournisseurs le plus rapidement possible, le 800-243-0965 (numéro vert si vous appelez des États-Unis) et le +1 414-209-3400 (si vous appelez de l'étranger).

7. Qu'est-ce qu'un redressement judiciaire ?

Un redressement judiciaire est un mécanisme juridique qui consiste à réorganiser ou restructurer les engagements d'une entreprise sous le contrôle du tribunal. Le redressement judiciaire comporte un certain nombre d'outils qui permettent aux entreprises de résoudre leurs difficultés financières avec ordre et méthode, tout en continuant à fonctionner comme à l'accoutumée.

Notez bien qu'un redressement judiciaire N'EST PAS une faillite ou une liquidation. Le redressement judiciaire est une procédure solide, qui a fait ses preuves, et qui a permis à de nombreuses entreprises comme la nôtre d'assurer un avenir sain. Le processus de redressement judiciaire de RDA est déjà structuré, et elle a conclu des accords de principe avec plus de 80 % de ses

créanciers garantis sur les suites du redressement judiciaire. RDA sera ainsi en mesure de réduire sa dette rapidement et de façon significative, et sera donc mieux positionnée pour la réussite sur le long terme.

8. Que se passe-t-il pendant un redressement judiciaire ?

L'un des avantages d'un redressement judiciaire, c'est qu'il autorise, voire encourage l'entreprise à continuer à fonctionner comme à l'accoutumée. RDA continuera donc à gérer ses affaires efficacement pendant le redressement judiciaire, et les perturbations devraient être très limitées.

- Les infrastructures restent ouvertes.
- Le développement de produits continue, les livraisons également.
- Les relations avec les clients demeurent inchangées. Nous continuerons à respecter nos obligations.
- Les biens et services acquis après la date d'ouverture du redressement judiciaire seront payés selon les conditions normales grâce à notre financement de débiteur en possession.

9. Quels résultats attendez-vous de ce redressement judiciaire ?

Pendant et après la procédure de redressement judiciaire, nous allons mener des actions de transformation afin d'atteindre notre objectif de progrès mesurables d'ici janvier 2010, et au-delà, bien sûr. Nous continuerons à appliquer notre plan interne, avec pour priorités la croissance, le changement de culture et des réductions de coûts permanentes. Au quotidien, l'entreprise continuera à fonctionner comme à l'accoutumée.

La restructuration de notre bilan financier nous permettra de repartir à zéro sur le plan financier. Nous pensons redresser la barre rapidement, avec une bonne capitalisation et une réduction substantielle de notre dette, et nous disposerons ainsi des liquidités qui nous permettront d'assurer notre croissance et d'exploiter les opportunités d'investissement.

La réduction de la dette de l'entreprise est la bonne décision dans la conjoncture actuelle, car elle nous permettra de nous adapter à une économie différente, à une baisse des dépenses de consommation et à l'augmentation du chômage. Lorsque l'économie retrouvera son dynamisme, notre position n'en sera que meilleure car notre dette sera moindre.

10. Est-ce que les fournisseurs gardent le même interlocuteur RDA ?

Tous les fournisseurs gardent le même interlocuteur. Vous pouvez aussi contacter le service d'assistance téléphonique des fournisseurs au 800-243-0965 (numéro vert si vous appelez des États-Unis) ou au +1 414-209-3400 (si vous appelez de l'étranger) ou lui envoyer un courriel Vous trouverez aussi des informations supplémentaires sur le site www.RDARestructuring.com.

11. Qui peut répondre aux questions des fournisseurs ?

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur RDA habituel. Vous pouvez aussi appeler le service d'assistance téléphonique des fournisseurs au 800-243-0965 (numéro vert si vous appelez des États-Unis) ou au +1 414-209-3400 (si vous appelez de l'étranger). Vous trouverez aussi des informations supplémentaires sur le site www.RDARestructuring.com.

#